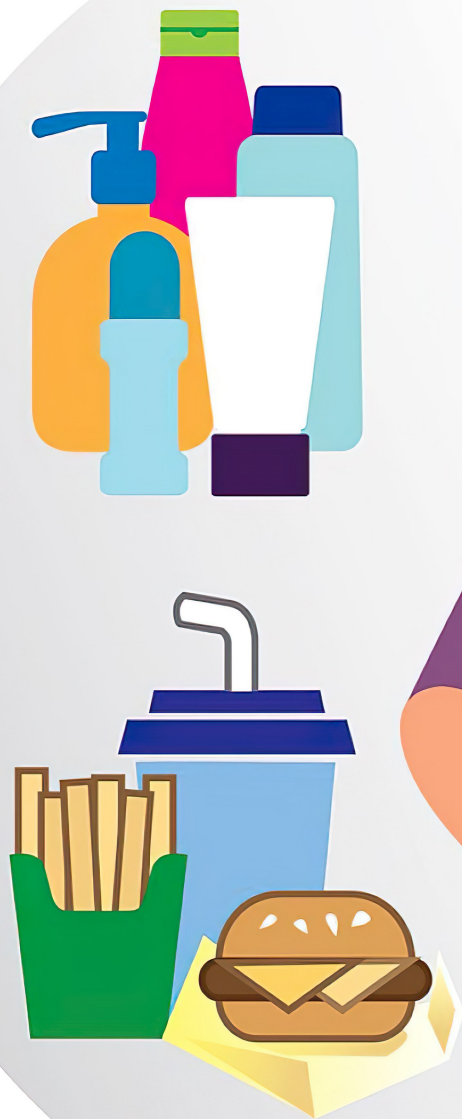


PALAIS DU LUXEMBOURG
15 Rue de Vaugirard
75006 PARIS
De 8h30 à 13h00

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023
SALLE RENÉ MONORY



DE LA PRÉMATURITÉ
AUX MALADIES INFANTILES :
L'ENJEU DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

NIEHS



Avec le soutien financier
du Contrat triennal Agora
Strasbourg Capital
européenne



PRÉSENTATION DU COLLOQUE

« Il est urgent d'agir pour améliorer la prévention des naissances prématurées ». C'est l'alerte lancée par l'OMS et l'UNICEF à l'occasion de la Conférence de Johannesburg en mai 2023.

En 1995, la France occupait en Europe la 3^{ème} place, en termes de mortalité infantile, juste derrière la Suède et la Finlande. Elle est aujourd'hui en 21^{ème} position avec un taux double de celui de la Suède et de la Finlande qui occupent toujours la 1^{ère} place. L'Inserm estime à 1200 le nombre de décès annuels qui pourraient être évités aujourd'hui si la France avait suivi la même évolution que celle de ces deux pays. Plus largement c'est un grand nombre de maladies infantiles qui augmentent comme les troubles du comportement, l'asthme, les troubles du langage, l'obésité, le diabète... dont les Perturbateurs endocriniens sont une cause bien documentée sur laquelle il est possible et souhaitable d'agir.

L'Offre Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) posait la question dans son rapport de 2020 : « Pollution plastique : une bombe à retardement ? »¹ en pointant l'impact sanitaire et environnemental des perturbateurs endocriniens. **Les études menées dans le cadre de l'agence fédérale américaine National Institute of Environmental Health Sciences (NIEHS) mettent en évidence le lien avec les phtalates. La conclusion est claire : Il est possible de diminuer l'impact de la prématurité de 1 cas sur 8 en diminuant de 50 % la contamination des femmes enceintes.** De ce fait, c'est aussi la mortalité et les maladies infantiles générées par les Perturbateurs Endocriniens qui peuvent aussi régresser sur le moyen terme.

La France a été le 1^{er} pays à se doter d'une Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (SNPE). Au moment où se prépare la 3^{ème} phase de cette SNPE, l'enjeu est aujourd'hui une politique de santé globale, agissant sur l'amont et sur l'aval de la naissance. La réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens peut aujourd'hui se construire en s'inspirant des actions menées dans les pays ayant les meilleurs indicateurs comme la Suède et la Finlande, mais aussi des actions menées par les collectivités locales, prenant appui sur la charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens.



Le Réseau Environnement Santé (RES) a été créé en 2009 avec l'objectif de mettre la Santé Environnementale au cœur des politiques publiques.

Sa première campagne a abouti à l'interdiction du Bisphénol A dans les biberons, en France et, dans les 6 mois qui ont suivi, dans l'ensemble de l'Union Européenne.

L'action du RES a abouti également à l'interdiction du perchloréthylène dans les pressings et à l'adoption de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (SNPE).

La charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE) lancée en 2017 est aujourd'hui citée en référence dans les résolutions émises par le Comité Européen des Régions et la Commission Environnement du Parlement européen, demandant à la Commission européenne de soutenir le développement d'un réseau européen des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

Un premier colloque s'est tenu en avril dernier au parlement européen avec le réseau européen NonHazCity. La réflexion menée en France contribuera à alimenter ce projet européen.

<http://www.reseau-environnement-sante.fr> / contact@reseau-environnement-sante.fr

1 OPECST Rapport n° 217 (2020-2021), déposé le 10 décembre 2020

LE PROGRAMME

8h30 – 9h00 : ACCUEIL

9h00 – 9h40 : INTRODUCTION

M. Bernard JOMIER, Sénateur de Paris et Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales, co-auteur du rapport « Santé Environnementale : une nouvelle ambition »

André CIOLELLA, Chimiste, Toxicologue et Président du Réseau Environnement Santé

La prématurité, une «urgence silencieuse» dont l'ampleur et la gravité ont longtemps été sous-estimées

Anna GRUENDING, co-rédactrice du rapport «Born too soon : decade of action on preterm birth», produit pour le PMNCH (Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile), l'OMS et l'UNICEF à l'occasion de la conférence de Johannesburg 11-13 mai 2023

9h40 – 10h55 : TABLE RONDE n°1 : Considérer le continuum « Prématurité, Mortalité Infantile, Maladies infantiles »

Maladies infantiles : le signal d'alarme des pédiatres

Dr Monique JESURAN-PERELROIZEN, Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA) et Association Française des Pédiatres Endocrinologues Libéraux (AFPEL)

Dr Fabienne CAHN-SELLEM, Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)

Enquête sur une diminution de la mortalité infantile de 40 % en 5 ans

Richard CHEMLA, Maire-Adjoint de Nice délégué à la Transition écologique et énergétique, à la Santé et au Bien-Être

La mortalité néonatale augmente depuis 10 ans et la France a reculé de la 3^{ème} à la 20^{ème} position en Europe. Pourquoi ?

Pr Jean-Christophe ROZÉ, Président de la Société Française de Néonatalogie

De la prématurité aux maladies infantiles : la réponse d'une collectivité impactée à tous les niveaux

Hubert MARTIN, Directeur de la Santé, Ville de Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)

Anthony LEGOBIEN, Directeur-Adjoint de la Santé, Ville de Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)

La Santé de l'enfant, un enjeu négligé : l'avis du Haut Conseil de Santé Publique et du Haut Conseil de l'Enfance, de la Famille et de l'Âge du 15/10/2019

Pr Francelyne MARANO, Ex-présidente de la Commission Spécialisée Risques liés à l'environnement du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)

10h55 – 11h10 : TEMPS DE DÉBAT AVEC LA SALLE

11h10 – 12h25 : TABLE RONDE n°2 : « Le plastique, une bombe à retardement » qui explose

Faire disparaître les Perturbateurs endocriniens de notre environnement est une question d'urgence

Pr Anne BARLIER, Présidente de la Société Française d'Endocrinologie

Opération zéro phtalates : mobiliser la société via les éco-ambassadeurs. L'expérience des CPAM de l'Indre et de l'Aisne, prix de l'innovation 2023 de la CNAM

Josselin PIBOULEAU, Directeur de la CPAM Indre

L'ordonnance verte : sensibiliser les femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens et leur permettre un accès gratuit à des paniers fruits et légumes biologiques durant la grossesse

Dr Alexandre FELTZ, Maire-Adjoint à la Santé, Strasbourg

Sensibiliser les futurs parents : bilan de l'opération PELIF dans les lycées d'Île de France (Perturbateurs Endocriniens Lycées Île-de-France)

Olivier BLOND, Conseiller Régional d'Île-de-France, Délégué spécial à la santé environnementale et à la lutte contre la pollution de l'air, Président de Bruitparif

La CPTS, lieu de réflexion et de mise en œuvre de la politique de prévention

Jean Philippe BRÉGERE, Trésorier de la Fédération Nationale des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), chargé de la Santé Environnementale

12h25 – 12h40 : TEMPS DE DÉBAT AVEC LA SALLE

12h40 – 13h00 : CONCLUSION

M. Bernard JOMIER, Sénateur de Paris et Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales

André CIOLELLA, Chimiste, Toxicologue et Président du Réseau Environnement Santé

« Santé Environnementale: une nouvelle ambition »



M. Bernard JOMIER est médecin généraliste, Sénateur de Paris, Vice-Président de la commission des Affaires sociales, co-rapporteur avec Mme Florence LASSARADE du rapport d'information « Santé Environnementale : une nouvelle ambition », et Ex-Membre du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA).

La mortalité infantile, plus qu'un indicateur statistique, représente un enjeu de santé publique pour lequel les politiques de prévention sont fondamentales. Cela implique des efforts continus d'amélioration des soins prénatals, de promotion de la santé maternelle, d'encouragement de la vaccination et de sensibilisation aux bonnes pratiques pour les nouveau-nés. La surveillance des facteurs socio-économiques et environnementaux joue un rôle crucial pour réduire les disparités dans les taux de mortalité infantile. Ainsi, le changement climatique, la pollution de l'air, l'exposition à des produits chimiques toxiques, ou encore la prise en compte des écosystèmes urbains sont autant de leviers d'action. Pour ces raisons, comme exposé au sein du rapport d'information sénatorial sur les orientations et la gouvernance de la politique de santé environnementale, j'appelle à un portage politique proactif et à une gouvernance opérationnelle de la santé environnementale. Enfin, je salue les travaux du Réseau Environnement Santé contribuant à la compréhension et à l'atténuation des risques environnementaux.

En savoir plus: www.senat.fr/senateur/jomier_bernard19683j.html

De la prématurité aux maladies infantiles: l'enjeu des Perturbateurs Endocriniens. Un enjeu de santé globale?

André CIOLELLA est chimiste, toxicologue et Président du Réseau Environnement Santé (RES).

Le Réseau Environnement Santé (RES) a été créé en mars 2009 avec l'objectif de promouvoir la Santé environnementale afin d'en faire le 2nd pilier du système de santé. En illustration de cette nécessité, la 1^{ère} campagne du RES a porté sur les perturbateurs endocriniens et la demande d'interdiction du Bisphénol A dans les biberons. Celle-ci sera votée en 2010 par les sénateurs puis par les députés et sera étendue à l'ensemble de l'Union Européenne à la fin de l'année.



En 2012, le rapport conjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qualifiait les perturbateurs endocriniens de « menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution ». Suite à une demande du RES formulée la même année lors de la Conférence Environnementale, la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens était adoptée en avril 2014, en fixant comme objectif principal « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens ».

Le RES lançait la charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens en 2017. Aujourd'hui, 1 Français sur 2 est dans une collectivité locale qui a signé la charte. Celle-ci a été citée en référence dans 2 résolutions du Comité européen des régions et du Parlement européen demandant à la Commission européenne d'aider au développement d'un réseau européen des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens. Les collectivités locales ont ainsi fait la preuve qu'elles pouvaient être des acteurs majeurs de la santé environnementale.

La situation est particulièrement préoccupante pour la santé de l'enfant. Celle-ci est impactée principalement suite à l'exposition aux Perturbateurs endocriniens pendant la grossesse, mais ces substances impactent aussi celle des petits-enfants et des arrière petits enfants via des mécanismes épigénétiques.

En octobre 2019, le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) et le Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) ont publié un avis que les rédacteurs avaient présenté dans un article pour la revue Santé Publique intitulé « La Santé de l'enfant : un enjeu négligé ? » où les Perturbateurs Endocriniens étaient identifiés comme un des 3 axes majeurs d'action.

L'article publié en 2022 dans le JAMA Pediatrics, journal de référence des pédiatres, de la synthèse de 16 études américaines effectuées dans le cadre du programme fédéral NHANES montre qu'il est possible de réduire de façon importante la prématurité en diminuant la contamination des femmes enceintes par les phtalates, grande famille de Perturbateurs Endocriniens. Réduire la contamination de 50 % peut se traduire par une diminution de 12 % de la prématurité.

Autre avancée scientifique majeure, la mise en évidence de l'action des phtalates, mais aussi plus largement des autres grandes familles de perturbateurs endocriniens, sur le placenta, d'où le lien direct avec la prématurité et le petit poids à la naissance. Ces phtalates, ainsi que les bisphénols et les parabènes, sont qualifiés de perturbateurs endocriniens non persistants, car éliminés quotidiennement par l'organisme humain. Cela permet d'envisager de réduire relativement rapidement leur impact si de grandes campagnes d'information sont menées en prenant appui sur tous les acteurs du système de santé et sur les collectivités locales.

En mai dernier, à l'occasion de la conférence de Johannesburg, le rapport « *Born too soon : decade of action on preterm birth* », produit par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) en collaboration avec PMNCH – la plus grande alliance mondiale pour les femmes, les enfants et les adolescents – a qualifié la prématurité comme étant la première cause mondiale de mortalité infantile et lancé un cri d'alarme sur « l'urgence silencieuse des naissances prématurées, dont l'ampleur et la gravité ont longtemps été sous-estimées, et qui entrave les progrès en matière de santé et de survie de l'enfant ».

La situation de la France en Europe en matière de mortalité infantile est particulièrement préoccupante dans la mesure où elle est passée de la 3^{ème} place en 1995 à la 21^{ème} sur 27 en 2021 . En 2022, l'INSERM avait alerté sur les conséquences de cette situation : « 1200 décès d'enfant par an auraient pu être évités aujourd'hui si la France avait continué à évoluer de la même façon que des pays comme la Suède ou la Finlande » et concluait : "La récente augmentation historique du taux de mortalité infantile depuis 2012 en France devrait donner lieu à une enquête approfondie urgente pour en comprendre les causes et préparer des actions correctives. »

L'objectif du colloque du 17 novembre est d'apporter une contribution en réunissant à la fois des sociétés médicales les plus directement concernées par cette situation, Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA) et Association Française des Pédiatres Endocrinologues Libéraux (AFPEL), Société Française d'Endocrinologie (SFE) et Société Française de Néonatalogie (SFN) mais aussi les collectivités locales qui se sont particulièrement investies sur le sujet (Nice, Strasbourg, région Île-de-France, Blanc-Mesnil), ainsi que les CPAM de l'Indre et de l'Aisne qui ont porté les opérations Zéro phtalates via les éco-ambassadeurs. La présence en conclusion de la Fédération Nationale des CPTS ouvre la voie à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé.

Ce colloque du 17 novembre est une illustration de l'importance d'avoir une approche de santé globale pour répondre à l'enjeu que représente l'importance de la prématurité, de la mortalité infantile et des maladies infantiles en prenant en compte à la fois les conditions d'exercice des professionnels de santé et l'action sur les causes environnementales.

En savoir plus : www.reseau-environnement-sante.fr/

La prématurité, une «urgence silencieuse» dont l'ampleur et la gravité ont longtemps été sous-estimées



Anna GRUENDING est co-rédactrice du rapport « Born too soon: decade of action on preterm birth », produit pour le PMNCH (Partenariat pour la santé et le bien-être et des femmes, des enfants et des adolescents), l'OMS et l'UNICEF.

Dans le monde, un enfant sur dix naît prématurément (< 37 semaines de gestation), ce qui correspond à la naissance d'un enfant prématuré toutes les deux secondes. Les naissances prématurées ont des conséquences dévastatrices pour les nourrissons et leurs familles comme pour les communautés et les sociétés où ils vivent.

Aujourd'hui, la prématurité constitue la principale cause de mortalité infanto-juvénile; elle représente près d'un décès sur cinq chez les enfants de moins de 5 ans.

« Born Too Soon » (« Naître trop tôt »), un rapport publié en mai 2023 par l'OMS, l'UNICEF, et en collaboration avec PMNCH, la plus grande alliance mondiale pour le bien-être et la santé des femmes, des enfants et des adolescents, tire la sonnette d'alarme sur "l'urgence silencieuse" des naissances prématurées, dont l'ampleur et la gravité ont longtemps été sous-estimées et qui entravent les progrès en matière de santé et de survie de l'enfant. Selon le rapport, on estime que 13,4 millions de bébés sont nés avant terme en 2020, et que près d'un million d'entre eux sont décédés suites de complications liées à l'accouchement prématuré. Les taux de naissances prématurées n'ont pas changé au cours de la dernière décennie, quelle que soit la région du monde.

Les naissances prématurées sont un problème dans tous les pays, et pas seulement dans les pays du Sud. En effet, certains des taux les plus élevés se trouvent dans les pays à revenus moyens et élevés. Dans tous les pays, les inégalités exposent les populations vulnérables à de nombreux risques, notamment l'exposition à des facteurs de risque connus, dont les perturbateurs endocriniens. Les inégalités au sein des pays et entre eux créent aussi des écarts inacceptables de taux de survie chez les enfants nés prématurément. La plupart des décès et des handicaps dus à la prématurité sont évitables.

S'appuyant sur « Born Too Soon », cette présentation mettra en lumière les nouvelles estimations globales des naissances prématurées dans le monde et en France, certains des facteurs de risque connus, et ce qu'il faut faire pour élever la question des naissances prématurées au rang de priorité de santé publique au niveau mondial et dans tous les pays.

En savoir plus : www.borntoosoonaction.org/

Maladies infantiles : le signal d'alarme des pédiatres



Dr Monique JESURAN-PERELROIZEN est pédiatre et membre de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA) et de l'Association Française des Pédiatres Endocrinologues Libéraux (AFPEL).



Dr Fabienne CAHN-SELLEM est pédiatre et membre de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux. Ils peuvent contribuer à de nombreuses maladies : cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthmes, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. Les relations entre la santé et l'environnement sont une préoccupation croissante de la population. Les événements récents (crise de la COVID-19, vagues de chaleur, incendies, inondations en lien avec le changement climatique, etc.) rappellent les liens étroits entre l'environnement et la santé humaine, animale et plus largement les écosystèmes.

Les maladies environnementales sont en augmentation de façon globale et les sources de contaminations sont multiples: air intérieur et extérieur, alimentation, cosmétiques, eau de boisson et d'irrigation. **Le concept d'exposome** proposé par le directeur du Centre International de Recherche sur le cancer (CIRC) en 2005, Christopher Wild, désigne **la totalité des expositions à des facteurs environnementaux subis par un organisme humain de sa conception à sa mort.**

« Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations ». OMS 2002

Ils sont classés en catégories « avérés, présumés ou suspectés ». Nous sommes exposés tout au long de la vie à des mélanges de ces substances qui interagissent : on parle d'effet cocktail.

Il existe des périodes de vulnérabilité en particulier pendant la grossesse, l'enfance et la puberté où ces substances peuvent modifier le fonctionnement et la mise en place de grandes fonctions comme le développement cérébral, les différents systèmes endocriniens, les gonades, le fonctionnement du tissu adipeux par exemple. Les perturbateurs endocriniens peuvent provoquer chez l'animal et chez l'homme : des troubles de la croissance et du développement, des anomalies de la puberté, des pathologies thyroïdiennes, des maladies métaboliques comme le diabète et l'obésité, des troubles de la reproduction et certains cancers.

Des études récentes montrent une exposition généralisée des populations et des niveaux d'imprégnation élevés chez les enfants français de 6 à 17 ans pour les bisphénols A, S et F, phtalates, perfluorés, retardateurs de flamme bromés, éthers de glycol et parabènes (Étude Esteban, Santé Publique France) et également pour les pesticides (Étude Elfe, Santé Publique France).

L'accompagnement des patients pourrait permettre de modifier l'évolution naturelle de certaines maladies chroniques mais également de débiter une sensibilisation à long terme des familles afin de limiter l'impact en terme de coût pour la santé des perturbateurs endocriniens sur la population.
Les perturbateurs endocriniens environnementaux peuvent entraîner des pathologies propres à l'enfant et à l'adulte.

Au vu de ces données, la mise en place de **Mesures de Santé Environnementale** dès l'apparition de signes cliniques ou de pathologies potentiellement en lien avec l'environnement est indispensable et recommandé par la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs endocriniens 2 (SNPE 2).

En savoir plus :

<https://afpa.org/outil/site-internet-afpel-perturbateurs-endocriniens/>
www.afpel.fr/sante-et-environnement

Enquête sur une diminution de la mortalité infantile de 40 % en 5 ans



Richard CHEMLA est Adjoint au maire de Nice, délégué à la Transition écologique et énergétique, à la Santé et au Bien-être, à la Protection animale, au suivi de l'organisation du Sommet de l'Océan 2025 – Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur délégué à la Transition Écologique.

La Ville de Nice a observé une baisse notable des chiffres de la mortalité infantile entre 2016 et 2021 dans les Alpes-Maritimes, passant de 4,4 à 2,7 pour 1.000 : baisse de près de 40%. Tandis que d'autres territoires observaient une diminution moindre, voir une augmentation. Ces chiffres qui questionnent ont amené à rechercher des hypothèses éclairantes.

Une des hypothèses de réflexion, outre l'amélioration des conditions de prise en charge globale des femmes enceintes, est **la piste des actions de Santé Environnementale mises en place par la Ville de Nice, et ses équipes, sous l'impulsion de son maire Christian ESTROSI, depuis 2008, avec un focus particulier sur les perturbateurs endocriniens.**

Cet engagement fort a été inspiré particulièrement par les **travaux et publications internationales du Pr Patrick Fénelin** et de son Unité Inserm de Nice, initiés dès l'année 2005, et la mise en place à Nice du **premier DU en France de Santé Environnementale.**

Deux études récentes ont en effet montré l'incidence de l'exposition aux phtalates sur le risque de prématurité, un des facteurs essentiels de la Mortalité infantile (JAMA, Novembre 2022). Ainsi que leurs effets délétères sur le placenta et ses fonctions, altérés également par de nombreux autres perturbateurs endocriniens environnementaux. Le rôle des phtalates et autres perturbateurs endocriniens sur la survenue de maladies infantiles : TDHA, obésité, asthme, diabète...est par ailleurs bien connu et documenté.

C'est pourquoi, **après la Signature de la charte « Ville et Territoires sans Perturbateurs endocriniens » en 2021**, la Ville de Nice a décidé de s'engager dans un **« Plan de Prévention Phtalates Prématurité et Maladies infantiles »**, mené avec un ensemble de partenaires du territoire, et décliné sur plusieurs axes d'actions : **sensibilisation du grand public, formation des professionnels et mise en place d'études d'exposition.**

En savoir plus :

www.reseau-environnement-sante.fr/la-ville-de-nice-lance-sa-campagne-zero-phtalate/

Crédit photo: ©Ville de Nice

La mortalité néonatale augmente depuis 10 ans et la France a reculé de la 3^{ème} à la 20^{ème} position en Europe. Pourquoi?



Pr Jean-Christophe ROZÉ est président de la Société Française de Néonatalogie.

La Mortalité infantile en France augmente depuis 2012. C'est le constat réalisé par l'équipe de Martin Chalumeau, chercheur à l'INSERM dans l'équipe EPOPé, et publié dans « The Lancet Regional Health– Europe ». Depuis cette mortalité infantile continue à augmenter puisqu'elle était de 3.9 pour mille naissances en 2022.

La Mortalité infantile est constituée de la mortalité néonatale précoce (avant 7 jours après la naissance), de la mortalité néonatale tardive (entre 7 et 28 jours après la naissance) et de la mortalité post-néonatale (entre 28 jours et 1 an après la naissance). C'est l'augmentation de la mortalité néonatale précoce qui est la principale cause de l'augmentation observée de la mortalité infantile.

Comparée aux autres pays européens, la situation Française se dégrade. Si nous avions le même taux de mortalité infantile que la Finlande ou la Suède, 1200 décès serait évités en France par an dont 800 nouveau-nés !

Pourquoi ? En l'absence de registre des naissances (exception française en Europe) il est difficile de répondre précisément à cette question. Néanmoins, si l'on compare la mortalité néonatale en France à celle des 4 pays européens qui ont la mortalité néonatale la plus basse, on observe que la différence porte essentiellement sur les extrêmes prématurés et les nouveau-nés à terme. Ceci est à mettre en connexion avec la crise que rencontre la médecine périnatale, **tant du côté des maternités² que des soins critiques néonataux³**. Quatre récentes enquêtes réalisées par la SFN⁴ montrent des anomalies importantes de l'organisation des soins critiques en néonatalogie, en termes de nombre de lits, de charge en soins infirmiers et de vécu par les équipes médicales.

Notre analyse est qu'il existe un lien très probable entre ces deux faits : crise de l'offre de soins en périnatalité et excès de mortalité néonatale. Il est urgent de notre point de vue de restructurer l'offre de soin en périnatalité.

Auteurs : Jean-Christophe Rozé, Président de la SFN, Jennifer Zeitlin et Pierre-Yves Ancel, membres de l'équipe de recherche en Épidémiologie Périnatale, Obstétricale et Pédiatrique(EPOPé), Université Paris Cité, Centre de recherche en épidémiologie et statistiques (CRESS), Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Paris, France

En savoir plus : www.societe-francaise-neonatalogie.com/

2 https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/03/04/il-est-imperatif-de-repenser-et-de-reorganiser-notre-systeme-de-soin-perinatal_6164133_3232.html

3 https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/09/alerte-sur-les-services-de-soins-critiques-pour-les-nouveaux_6193220_3224.html

4 https://www.societe-francaise-neonatalogie.com/_files/ugd/d8ff38_6ad94734aac6452b809fab8a09d77c1c.pdf

De la prématurité aux maladies infantiles : la réponse d'une collectivité impactée à tous les niveaux



Jacky VILTART est Adjoint au maire en charge de la Santé, du Handicap et du Logement de la Ville du Blanc-Mesnil.

Hubert MARTIN est Directeur de la Santé de la Ville du Blanc-Mesnil.



Anthony LEGOBIEN est Directeur-Adjoint de la Santé de la Ville du Blanc-Mesnil.

Réalisé par l'Observatoire Régional de Santé, le diagnostic pour le projet régional de santé 2023 – 2028 de l'ARS IdF met en exergue le creusement des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) causé par la crise de la COVID-19, particulièrement en Seine-Saint-Denis⁵. Ce département cumule d'ailleurs des indicateurs sanitaires défavorables à tous les âges, notamment au nord de ce territoire⁶ avec un taux de prématurité et de mortalité infantile supérieurs à la région Île-de-France. Fortement corrélée aux ISTS, ces indicateurs mesurent la santé infantile et reflètent « l'état de santé d'une population ou au moins, l'efficacité des soins préventifs, l'attention accordée à la santé de la mère et de l'enfant, de même que la qualité du système de soins et de santé »⁷. De surcroît, un effet ciseau est constaté entre l'augmentation des besoins en santé de la population et le creux conjoncturel de la démographie médicale⁸.

Dans ce contexte, la ville du Blanc-Mesnil mène une politique de santé volontariste s'appuyant sur une coalition d'acteurs afin de répondre aux défis sanitaires. Elle agit de manière transversale tant sur les composantes de l'indice de développement humain (IDH2), dont l'éducation avec son investissement pour la réussite éducative (apprentissage du jeu des échecs, du golf, de la musique classique) que sur l'approche globale de la santé, l'embellissement du cadre de vie (Plan local d'urbanisme favorisant les espaces verts, végétalisation des écoles) et la lutte contre l'habitat insalubre.

5 La santé des Franciliens – Diagnostic pour le projet régional de santé 2023-2027. ORS, 2023. En ligne : https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorage/user_upload/La_sante_des_Franciliens_vd.pdf

6 Profil des territoires de coordination – 93 Nord. ORS, 2019. En ligne : https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2019/territoireCoordination/93_nord_2019.pdf

7 Profils socio-sanitaires des communes Île-de-France – Le Blanc-Mesnil. ORS, 2019. En ligne : <https://geoweb.iau-idf.fr/ressources/cartoviz/sante/monographie/PDF/93007.pdf>

8 État des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins. Le Blanc-Mesnil, URPS et ARS IdF, 2022.

En se saisissant de l'approche « une seule santé » dans le cadre de son nouveau contrat local de santé (CLS) 2023 – 2028⁹, la Ville favorise la transprofessionnalité afin d'intensifier son action en faveur de l'empowerment de la population, de l'offre de santé ainsi que de la santé environnementale. Parmi les 10 fiches actions du CLS, celle reconnue comme prioritaire par les signataires concerne les perturbateurs endocriniens (PE). Étant un enjeu majeur pour la « seule santé », l'objectif stratégique est de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Lors de l'élaboration de cette fiche action, il a été constaté la sensibilité commune d'une diversité « *d'acteurs pour la santé* » avec une volonté d'agir. À l'échelle du territoire Blanc-Mesnilois, une dynamique est d'ores-et-déjà lancée avec le développement d'une culture commune sur les PE (notamment le colloque départemental sur les PE à l'occasion de la journée mondiale de la prématurité – 16 novembre 2023), ceci avant d'intervenir à différents échelons : sensibilisation de la population, adaptation des organisations et des environnements.

En savoir plus :

www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorage/user_upload/La_sante_des_Franciliens_vd.pdf

www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2019/territoireCoordination/93_nord_2019.pdf

https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=ors&x=665553.0660842065&y=6849084.675858143&zoom=2#

<https://geoweb.iau-idf.fr/ressources/cartoviz/sante/monographie/PDF/93007.pdf>

9 CLS du Blanc-Mesnil 2023 – 2028. Direction de la santé, 2023. Document validé lors du COPIIL du 12 octobre 2023.

La Santé de l'enfant, un enjeu négligé : l'avis du Haut Conseil de Santé Publique et du Haut Conseil de l'Enfance, de la Famille et de l'Âge du 15/10/2019



Francely MARANO est professeure émérite université Paris Cité, ex-présidente de la commission spécialisée sur les risques environnementaux, Haut Conseil de la Santé Publique.

Le HCSP a été chargé de conduire une réflexion sur une « politique globale et concertée de l'enfant » en 2019 en préparation de la Stratégie Nationale de Santé.

Il a élaboré des recommandations à partir d'un inventaire des sources de données et des dispositifs de suivi des enfants. Il apparaît que le savoir disponible et la production des connaissances sur la santé des enfants manquent de cohérence et d'une véritable stratégie de recherche. Des champs sont peu ou pas couverts, en particulier ceux qui concernent l'impact de l'environnement et des pollutions environnementales sur la santé et le développement de l'enfant¹⁰.

Les perturbateurs endocriniens (PE) ont été tout particulièrement pointés. Les sources d'exposition en sont nombreuses, et les conséquences biologiques de ces expositions sont encore mal appréhendées et complexes à étudier. La particularité des PE est qu'ils peuvent agir différemment selon la dose (même faible) et la durée d'exposition, et que leurs effets varient selon les périodes de la vie à laquelle un individu est exposé (périodes de vulnérabilité : *in utero*, très petite enfance, autour de la puberté). Déjà en 2014, une analyse par le HCSP de données provenant de diverses sources (Anses, ECHA, InVS) montrait que les enfants sont plus exposés que les adultes à un certain nombre de perturbateurs endocriniens¹¹. Cette surexposition semble d'autant plus élevée que les enfants sont en bas âge. Ceci a été confirmé par l'étude ESTEBAN¹² qui a mis en évidence que la population française était exposée de manière généralisée à six familles de polluants dans les objets du quotidien : bisphénols A, S et F, phtalates, perfluorés, retardateurs de flamme bromés, éthers de glycol et parabènes et que les niveaux d'imprégnation sont généralement plus élevés chez les enfants de 6 à 17 ans¹³. Les sources des contaminants sont l'alimentation, les produits cosmétiques et de soins pour l'imprégnation des parabènes et des éthers de glycol, l'air intérieur du logement pour les niveaux d'imprégnation des perfluorés et des retardateurs de flamme bromés.

La répétition de ces études est nécessaire pour suivre dans le temps les évolutions des expositions et contribuer à estimer l'impact des politiques publiques visant à les réduire. Elles doivent aussi permettre de mieux comprendre l'impact de ces imprégnations sur le développement, y compris cognitif, de l'enfant.

En savoir plus :

Avis du HCSP/HCFEA : www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=743

Article revue Santé Publique : www.cairn.info/revue-sante-publique-2020-4-page-329.html

Page personnelle de F. MARANO sur le site du HCSP : www.hcsp.fr/explore.cgi/Personne?clef=2214

www.researchgate.net/profile/Francelyne-Marano

Ses derniers livres : « Toxique ? Santé et Environnement : de l'alerte à la décision » avec Robert Barouki et Denis Zmirou 2015, et « Faut-il avoir peur des nanos ? » 2016 aux éditions Buchet-Chastel, « Notre air est-il respirable ? » avec Lise Loumé 2018 aux éditions Quae. « Les méthodes alternatives en expérimentation animale, pratiques et éthique » 2020 aux éditions Quae.

¹⁰ HCSP Le dispositif statistique de surveillance et de recherche sur la santé de l'enfant

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=744>

¹¹ HCSP. Evaluation du PNSE2, 2014. <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=379>

¹² Expositions environnementales : les principales études de biosurveillance et d'imprégnation menées par Santé publique France (santepubliquefrance.fr)

¹³ <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/cohorte-elfe>

Faire disparaître les perturbateurs endocriniens de notre environnement est une question d'urgence



Pr Anne BARLIER est Présidente de la Société Française d'Endocrinologie, PUPH en génétique endocrinienne, APHM, Aix Marseille Université.

Reproduction, fertilité, croissance, puberté, force musculaire, sommeil, humeur, appétit, digestion... Toutes les grandes fonctions de l'organisme sont influencées par les hormones. Toutes perturbations de certaines d'entre elles peuvent entraîner des déséquilibres et l'apparition de maladies endocriniennes. En d'autres termes, la santé dépend du bon fonctionnement du système endocrinien pour maintenir une bonne santé hormonale.

Connaître et limiter dans notre environnement les perturbateurs du bon fonctionnement hormonal est donc d'une importance capitale. La Société Française d'Endocrinologie (SFE) est engagée depuis de nombreuses années dans cette mission.

Les effets des perturbateurs endocriniens (PE) ont été initialement décrits chez les animaux, avec la mise en évidence de malformations et d'un déclin de la fertilité. Les études épidémiologiques s'appuyant sur des mesures de PE chez l'homme ont ensuite permis de montrer que ces substances étaient impliquées dans la diminution de la fertilité et dans plusieurs pathologies chez l'enfant et l'adulte. Plus récemment a été mis en évidence le rôle du passage transplacentaire des PE et de l'imprégnation fœtale durant la grossesse, modifiant la programmation fœtale et créant ainsi l'environnement favorable pour le développement, des années plus tard, de pathologies comme les cancers hormonaux-dépendant, le diabète et l'obésité.

La priorité de la SFE : pousser les instances européennes à réviser les substances reconnues comme PE, permettre à chacun et chacune d'en reconnaître les sources et de connaître leurs dangers respectifs, de les identifier clairement dans les produits de consommation courante. Parce que la recherche sur les PE manque de financement, nous avons par ailleurs décidé, pour l'année 2023/2024, de lancer une grande campagne d'information auprès de nos mécènes, pour constituer un grand prix géré par le FRIEMM (Fond de dotation pour la Recherche et l'Innovation en Endocrinologie et Maladies Métaboliques) pour inciter encore davantage de chercheurs à s'engager sur cette thématique et à développer des modèles expérimentaux, pertinents par rapport à l'impact chez l'homme.

En savoir plus : www.sfendocrino.org/

Opération zéro phtalates : mobiliser la société via les éco-ambassadeurs. L'expérience des CPAM de l'Indre et de l'Aisne, prix de l'innovation 2023 de la CNAM



Josselin PIBOULEAU est Directeur de la CPAM de l'Indre.

Il est désormais scientifiquement établi que la dégradation de l'environnement a des effets majeurs sur la santé des populations. Selon l'INSERM, les facteurs environnementaux seraient à l'origine de plus de 70% des maladies non transmissibles, qu'il s'agisse de maladies cardiovasculaires ou métaboliques, de cancers ou encore de problèmes respiratoires chroniques. Or les pathologies chroniques représentent aujourd'hui plus de 60% des dépenses de santé et 80% de leur rythme de croissance.

C'est sur la base de ces constats qu'en 2021 les CPAM de l'Indre et de l'Aisne ont développé une offre de service en santé environnementale. Compte-tenu des enjeux de santé publique liés à l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens, les deux caisses ont posé la première brique de cette nouvelle offre de prévention en s'appuyant sur la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE). Visant prioritairement les périodes d'exposition critiques, cette expérimentation s'est donc inscrite en déclinaison de la feuille de route sur les 1000 premiers jours. Elle a également permis le développement d'une approche populationnelle prévue par le programme national de rénovation de la gestion du risque maladie initié en 2020 par la CNAM.

En partenariat avec le Réseau Environnement Santé, les deux caisses ont créé une campagne de sensibilisation de leurs publics en focalisant leur action sur une catégorie de perturbateurs endocriniens : les phtalates. L'opération Zéro phtalates a mobilisé les fonds d'action sanitaire et sociale dans le but de financer des actions de biomonitoring au bénéfice des assurés sociaux désireux de mesurer le taux de phtalates dans leurs organismes. Ces fonds ont également pu être mobilisés pour la formation des personnels en charge de la petite enfance de l'agglomération de Châteauroux, ainsi que la formation des responsables de la commande publique aux enjeux des achats écoresponsables. Le but final de l'opération étant de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens des jeunes enfants, particulièrement vulnérables en raison des mécanismes d'action de ces substances chimiques, l'action a ciblé en priorité la décontamination de l'environnement physique des enfants en bas-âges, notamment dans les crèches et les cantines scolaires.

En parallèle, les deux caisses ont sensibilisé les professionnels de santé à la prévention en santé environnementale en organisant des visites de leurs délégués d'assurance maladie dans les cabinets des médecins, des sages-femmes ; la CPAM de l'Indre a étendu cette action aux pharmacies.

En partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Brenne-Berry, la CPAM de l'Indre a également organisé à partir de fin 2022 des ateliers de sensibilisation dédiés aux femmes enceintes, destinés à leur délivrer des conseils pratiques pour décontaminer leur environnement quotidien. Les inscriptions à ces ateliers sont promues lors des rendez-vous maternité proposés aux femmes enceintes par les agents d'accueil de la Caisse primaire.

Aujourd'hui, plusieurs autres CPAM s'engagent dans la prévention en santé environnementale suite à la mise en place d'un comité de pilotage initiée par les CPAM de l'Indre et de l'Aisne : la coordination des actions des caisses facilite la mise en œuvre des engagements de la Convention d'objectifs et de gestion signée en juillet 2023 entre la CNAM et l'État.

En savoir plus :

www.reseau-environnement-sante.fr/operation-zero-phtalates-mention-rapport-charges-produits-2023-cnam/
www.reseau-environnement-sante.fr/operation-zero-phtalates-guise/

L'ordonnance verte : sensibiliser les femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens et leur permettre un accès gratuit à des paniers de fruits et légumes biologiques durant la grossesse



Dr Alexandre FELTZ est médecin et Maire-Adjoint à la Santé de la Ville de Strasbourg.

Depuis 2018 après la signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé, la ville de Strasbourg s'est engagée dans une politique publique en faveur de la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens à travers différents projets d'information et de sensibilisation.

Afin d'aller plus loin, la ville de Strasbourg a souhaité consolider la politique déjà engagée et mettre l'accent sur la protection des femmes enceintes et de leur futur enfant, et ce, au-delà des inégalités territoriales et sociales au travers de la mise en place d'une « ordonnance verte ».

En se munissant d'une ordonnance établie par leur professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue), les femmes enceintes strasbourgeoises ont la possibilité de s'inscrire au dispositif Ordonnance verte en se rendant sur le site internet de la ville depuis novembre 2022. Elles peuvent ainsi participer à 2 ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens d'une durée d'1h30, et, afin de les accompagner dans le changement d'habitude et dans l'adoption des bons gestes, elles bénéficient chaque semaine de la remise gracieuse de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique et locale pendant 7 mois, quels que soient les revenus du foyer.

Forte de son succès, cette expérimentation a atteint son objectif de 800 bénéficiaires au mois de septembre 2023. La collectivité a donc souhaité pérenniser ce dispositif à partir de janvier 2024, pour 1500 femmes enceintes ou en parcours de PMA, pour une durée de 3 ans et sur le principe d'une durée solidaire pour la distribution des paniers de légumes : en fonction du quotient familial, les bénéficiaires pourront prétendre à 2 mois, 4 mois ou 7 mois de paniers de légumes hebdomadaires.

En savoir plus : www.strasbourg.eu/ordonnance-verte

Crédit photo : Jérôme Dorkel / Strasbourg Eurométropole

Sensibiliser les futurs parents : bilan de l'opération PELIF dans les lycées d'Île-de-France (Perturbateurs Endocriniens Lycées Île-de-France)



Olivier BLOND est Conseiller Régional d'Île-de-France, Délégué spécial à la Santé Environnementale et à la lutte contre la pollution de l'air et Président de Bruitparif.

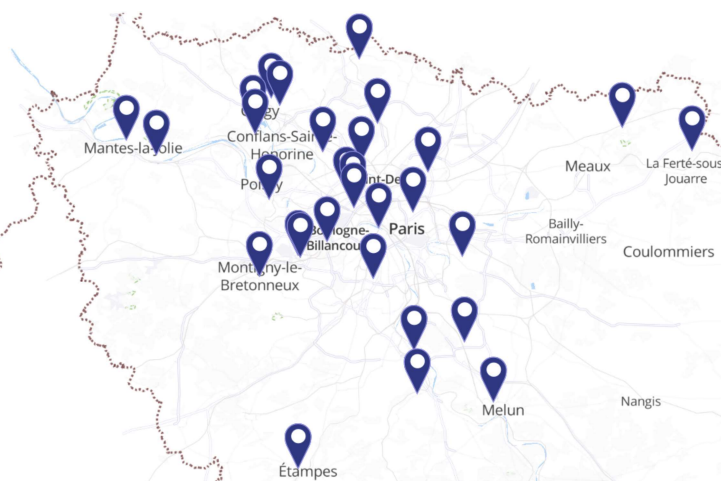
La Région est engagée dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens, notamment en sensibilisant les lycéens. En 2023, près de 500 élèves ont ainsi participé à une expérience scientifique afin d'évaluer leur exposition à 9 phtalates.

Première Région à signer la Charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens en 2018, la Région Île-de-France s'est engagée avec le Réseau Environnement Santé à réduire l'exposition des Franciliens à ces substances dangereuses en déployant des actions de sensibilisation en direction des jeunes. Après une première action menée en 2020, une nouvelle session s'est déroulée pendant l'année scolaire 2022-2023 avec le soutien de la Région.

L'objectif du projet était de familiariser les lycéens à la question des perturbateurs endocriniens, en particulier au moyen d'une brochure diffusée à 13 000 exemplaires, mais aussi de les faire participer. Pour cela, 489 d'entre eux ont porté un bracelet en silicone pendant 7 jours afin d'évaluer leur exposition à 9 phtalates.

Cette année, 489 élèves de 30 Lycées Éco-Responsables des 8 départements franciliens ont participé à cette expérimentation.

La principale originalité de cette sensibilisation a été l'utilisation d'un simple bracelet en silicone pendant 7 jours pour mieux impliquer les élèves et mieux rendre visible cette pollution invisible. Du fait de son coût, l'expérience bracelet a été limitée à un panel de 10-30 élèves par établissement mais cette démarche innovante a pu entraîner une dynamique pour une sensibilisation large auprès des élèves non participants à l'expérience.



Les bracelets ont été remis aux élèves volontaires (ayant préalablement rempli un formulaire d'autorisation parentale) lors d'un premier passage d'une heure dans les lycées visant à expliquer le changement de paradigme des perturbateurs endocriniens. Les apports théoriques ont été adaptés aux niveaux des classes (2nd, 1ère, terminale, filières générales et professionnelles) avec des conseils pratiques simples à mettre en œuvre. L'essentiel de ces aspects est résumé dans une brochure qui a été largement diffusée.

Un second passage d'une heure dans les établissements, environ 1,5 mois plus tard, a permis de présenter les résultats groupés anonymisés, de faire des rappels, des compléments, et d'échanger davantage avec les élèves. Dans certains lycées, des activités ont été organisées avec les élèves et les enseignants comme des quiz ou un atelier de confection de bee-wraps.

Les résultats des analyses ont montré que 8 phtalates sur les 9 testés ont été retrouvés chez tous les élèves volontaires mais avec des écarts flagrants entre les élèves, et aussi entre les lycées (de 1 à 6). Les mesures des élèves ont été totalement anonymes pour éviter les risques de stigmatisation et d'éco-anxiété. Les bracelets portés par des filles ont été distingués de ceux portés par des garçons.

En savoir plus :

www.reseau-environnement-sante.fr/lancement-projet-sensibilisation-lycees-region-idf/

www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/des-lyceens-franciliens-ont-teste-leur-exposition-aux-perturbateurs-endocriniens

www.reseau-environnement-sante.fr/reportage-phtalates-pelif-magsante-france5/

La CPTS, lieu de réflexion et de mise en œuvre de la politique de prévention



Jean-Philippe BRÉGÈRE est pharmacien trésorier de la Fédération Nationale des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), chargé de la Santé Environnementale.

Créées par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, les CPTS regroupent les professionnels de soins primaires, de 1^{er} ou 2nd recours avec des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sur un territoire qu'ils déterminent. Les CPTS permettent une meilleure coordination entre ces différents acteurs, pour concourir à la structuration des parcours de santé à la réalisation des objectifs de santé publique définis dans chaque région. Elles s'emparent des problématiques en santé environnementale et différentes actions sont mises en place.

En savoir plus : www.fcpts.org/

RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ
206 quai de Valmy (Maison des Associations)
75010 Paris
Tél : 07 85 37 94 80
contact@reseau-environnement-sante.fr